

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 6 mai 2021**  
-----

**Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 12      votants : 12**  
**Date de convocation : 28/04/2021**

\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt et un le six mai à 20 heures 30**  
**Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.**

**Présents :** Dorick BARILLOT, Michaël GREMILLON, Catherine RIBOT, Erwan BARILLOT, Isabelle BRUNET, Pierrick MARQUET, David GAUER, Emilie NIVET, Jérôme DIONNET, Nathalie GAMIN, Sylvain MONNERON, Franck PENIN,

**Absents :** Patrick DECEMME, Mélanie ROUX, Sylvie KUNTZ-CAURE,  
**Secrétaire de Séance :** Pierrick MARQUET

**Objet : Etude de devis. Délibération n°1**

***Cimetière***

M. le Maire présente 3 devis pour déplacer le portail du cimetière afin de faciliter les manœuvres des camions des pompes funèbres :

- EI ELLETIER Benjamin d'un montant 19 862.41€ TTC
- EIRL LEGRAND Nicolas d'un montant de 13 951.20€ TTC
- SAS SB renov d'un montant de 12 599.95€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter les travaux

***Voierie***

M. le Maire présente 5 devis de la société COLAS pour :

- la réfection de la voierie dans la traversée de Villaret d'un montant de 27 326.40€ TTC
- la réfection de la voierie de la D948 vers Villaret d'un montant de 24 375.00€ TTC
- la réfection de la voirie de la D948 vers Villaret, traversée comprise d'un montant de 47 303.400€
- la réfection de la voierie de la D948 vers la CD15 (par la rue du Four à Pain) d'un montant de 39 502.80€ TTC
- la réfection de la voierie de la D948 à la rue des Ormeaux d'un montant de 23 688.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la réfection de la voierie dans la traversée de Villaret

**Objet : Droit de préemption. Délibération n°2**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- B761, B762, B763, ZC18 propriétés de Mme BELL Charlotte, à « Chenay »

**Objet : Convention « Point Conseil Budget » avec l'UDAF. Délibération n°3**

L'objectif du Point Conseil Budget de l'UDAF des Deux-Sèvres est de proposer un soutien à toute personne, quels que soient sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent.

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 6 mai 2021**  
-----

Les référents des Points Conseil Budget ont vocation à accompagner les familles et les jeunes dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'UDAF

**Objet : Clôture de la régie « location de salle des fêtes » et de la régie « photocopies ».**  
**Délibération n°4**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de clôturer la régie « location de salle des fêtes » et la régie « photocopies »

**Objet : Achat de parcelles rue du four à pain. Délibération n°5**

M. le Maire présente une opportunité pour la commune d'acquérir deux parcelles rue du Four à Pain d'une surface de 338m<sup>2</sup> et de 465m<sup>2</sup>, à proximité du cimetière afin d'y réaliser des parkings.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer 5.000€ pour l'achat de ces deux parcelles.

En cas d'acceptation de l'offre par le propriétaire, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les documents entérinant cette vente